

Electricien de maintenance des systèmes automatisés

Titre - Niveau V

Certificateur : Ministère chargé de l'emploi (DGEFP)

DEFINITION

Les titulaires sont capables de réaliser le montage, la mise en service et la maintenance des automatismes autonomes. Ils assurent la maintenance de premier niveau des systèmes automatisés sur les process industriels et réalisent sous contrôle, les modifications électriques. Ils exercent leurs activités à partir des plans, schémas et dossiers machine et selon les directives qui leur sont fournies. Ils travaillent en atelier lors de la phase de fabrication des automatismes autonomes et, pour la maintenance, sur les sites où sont situées les machines automatisées.

Dans bien des cas, ils sont les premiers appelés en cas de panne. Ils doivent par conséquent être à même de poser rapidement un diagnostic situant le problème et sa cause. Les contraintes de sécurité, environnementales et les règles de tri et de traitement des déchets sont respectées dans leur quotidien de travail. Après chaque intervention, ils rendent compte du travail réalisé, le plus souvent par écrit, mais aussi oralement.

CONTENU

- ▶ Installation des automatismes autonomes
- ▶ Maintenance d'automatismes autonomes
- ▶ Modification des équipements électriques de systèmes industriels automatisés
- ▶ Maintenance de systèmes industriels automatisés

VOIES D'ACCES

- Formation initiale – scolaire : NON
- Apprentissage : NON
- Formation continue : OUI
- Candidature individuelle : NON
- VAE : OUI

FORMATION

Durée : Durée modulable de 7 mois environ, dont 3 semaines en entreprise

Lieux (à titre indicatif) : Campus de formation AFPA des régions suivantes : Alsace - Aquitaine - Basse-Normandie - Bourgogne - Centre - Champagne-Ardenne - Lorraine - Nord-Pas-de-Calais - Pays de Loire - Poitou-Charentes - Rhône-Alpes

Conditions d'accès :

- ▶ Niveau 3ème ou équivalent.
- ▶ Admission : entretien de confirmation du besoin de formation - tests - entretien.

RELATION AVEC LES METIERS

- ▶ **Entretien - Maintenance - Outillage :**
 - Opérateur(trice) de maintenance
 - Technicien(ne) de maintenance / travaux